

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le mardi, 5 mai 2026 à 20 h, en la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph.

Sont présents à cette séance :

Messieurs les conseillers :
Jean Sioui, Conseiller poste #1
Jean-Claude Drolet, Conseiller poste #2
Patrice Forcier, Conseiller poste #3
Robert Charron, Conseiller poste #4
Jean-Pierre Arpin, Conseiller poste #5
Jacques Mathieu, Conseiller poste #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Daigle.

Est également présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-71

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Forcier
Appuyé par Jean-Claude Drolet
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la séance**
- 1.1** Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
- 2.0 Administration générale**
- 2.1** Adoption de l'ordre du jour;
- 2.2** Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 avril 2026;
- 2.3** Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 20 avril 2026;
- 2.4** Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;

- 2.5 Embauche : journalier aux Travaux publics et Voirie;
- 2.6 Embauche étudiant – été 2026: aux Travaux publics et Voirie;
- 2.7 Autorisation : Stagiaire du Centre de formation professionnelle des Patriotes – préposé à l'aménagement et à l'entretien du 4 juin au 16 juin 2026;
- 2.8 Fermeture du Bureau municipal : le 18 mai 2026 : Journée nationale des Patriotes;
- 2.9 Fermeture du bureau municipal : Fête nationale et Fête du Canada (Jeudi le 2 juillet);

3.0 **Sécurité publique**

- 3.1 Installation d'une canalisation verticale avec connexion borne sèche : SOS Bornes sèches;

4.0 **Transport**

- 4.1 Entériner : Achat saleuse;
- 4.2 Adjudication de contrat 2026: pavage par rapiéçage à Groupe 132 Inc.;
- 4.3 Travaux de nivelage du Chemin des Allonges : Entreprise Caroline Cordeau;

5.0 **Hygiène du milieu**

Aucun point

6.0 **Santé et bien-être**

Aucun point

7.0 **Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 7.1 Liste des permis avril 2026;

8.0 **Loisirs, Culture et Patrimoine**

- 8.1 Entériner l'achat de cartes cadeaux pour Municipalité Amie des Aînés (MADA);
- 8.2 Camp de jour 2026 – Autorisation de paiement d'une compensation monétaire –inscription au camp de jour – autres municipalités;
- 8.3 Autorisation de dépenses : Fête de la Famille, le 8 août 2026;
- 8.4 Montage du chapiteau pour saison estivale 2026;

9.0 **Correspondances**

10.0 **Affaires diverses**

11.0 **Période de questions** (Orales et écrites des citoyens)

12.0 **Clôture de la séance**

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-72

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Jean Sioui

ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-73

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Robert Charron
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité

2.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-74

La directrice générale et greffière-trésorière madame Joscelyne Charbonneau dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'avril 2026.

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer et qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des salaires ainsi que le paiement des fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Charron
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

D'accepter les dépenses de salaires ci-dessous indiqués et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les fournisseurs ci-dessous mentionnés :

Fournisseurs – avril 2026	94 368,94 \$
Salaires	15 139,02 \$
TOTAL :	109 507,96 \$

Adoptée à l'unanimité

2.5 EMBAUCHE : JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-75

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au sein du Service des travaux publics et de la voirie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu
Appuyé par Jean-Claude Drolet
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER M. Stéphane Salvas à titre de journalier au Service des travaux publics et de la voirie, selon les conditions entendues entre les parties;

QUE l'entrée en fonction soit fixée au 11 mai 2026;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité

2.6 EMBAUCHE ÉTUDIANT – ÉTÉ 2026: AUX TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-76

CONSIDÉRANT les besoins saisonniers en main-d'œuvre au sein du Service des travaux publics et de la voirie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER Alexandre Saint-Pierre à titre de journalier (étudiant au Service des travaux publics et de la voirie pour la période estivale 2026;

QUE la période d'emploi soit fixée du 23 juin 2026 au 4 août 2026 ou selon les besoins;

QUE la rémunération soit établie à 16,60 \$/heure.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité

2.7 AUTORISATION : STAGIAIRE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES PATRIOTES – PRÉPOSÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN DU 4 JUIN AU 16 JUIN 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-77

CONSIDÉRANT la demande de partenariat du Centre de services scolaire des Patriotes, représenté par Geyser formation du Centre de formation professionnelle des Patriotes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à soutenir la formation de la relève dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien;

CONSIDÉRANT que ce stage permet à un élève d'acquérir une expérience pratique en milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jean Sioui
Appuyé par Jacques Mathieu
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la municipalité à accueillir un élève stagiaire du Centre de formation professionnelle des Patriotes, M. Jean-Delince Maceno, dans le cadre du programme de formation préposé à l'aménagement et à l'entretien;

QUE la période de stage soit fixée du 4 juin au 16 juin 2026, à raison de 8 heures par jour;

QUE ce stage soit réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de services scolaire des Patriotes;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente de stage.

Adoptée à l'unanimité

2.8 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL : LE 18 MAI 2026 : JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-78

CONSIDÉRANT que la Journée nationale des Patriotes est un jour férié au calendrier des jours chômés au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la municipalité de fermer le bureau municipal à cette occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Charron
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

DE FERMER le bureau municipal le lundi 18 mai 2026, à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes;

Adoptée à l'unanimité

2.9 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL : FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA (JEUDI LE 2 JUILLET)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-79

CONSIDÉRANT les congés fériés liés à la Fête nationale du Québec et à la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT la possibilité de reporter le congé férié de la Fête du Canada afin d'assurer une meilleure organisation des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

DE FERMER le bureau municipal le mercredi 24 juin 2026, à l'occasion de la Fête nationale du Québec;

QUE le congé férié de la Fête du Canada soit reporté et que le bureau municipal soit également fermé le jeudi 2 juillet 2026;

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 INSTALLATION D'UNE CANALISATION VERTICALE AVEC CONNEXION BORNE SÈCHE : SOS BORNES SÈCHES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-79.1

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une alimentation adéquate en eau pour les opérations du Service des travaux publics et Service Incendie;

CONSIDÉRANT la présence d'un réservoir d'eau installé à l'entrée du garage municipal;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de l'entreprise SOS Bornes Sèches pour l'installation d'une canalisation verticale avec connexion à une borne sèche audit réservoir;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés visent à améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations municipales et incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Charron
Appuyé par Jean-Claude Drolet
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une canalisation verticale avec connexion à une borne sèche au réservoir d'eau situé à l'entrée du garage municipal;

QUE ces travaux soient confiés à l'entreprise SOS Bornes Sèches, pour un montant approximatif de 4 000 \$, taxes applicables en sus;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient appropriées à même le budget en vigueur ou tout autre fonds disponible à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

4.1 ENTÉRINER : ACHAT SALEUSE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-80

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics et de la voirie;

CONSIDÉRANT que la municipalité a trouvé une saleuse auprès de Excavation Monexc Inc. au montant de 1 000 \$, taxes applicables en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'achat d'une saleuse auprès de Excavation Monexc Inc. au montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement et à signer tout document relatif à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

4.2 ADJUDICATION DE CONTRAT 2026: PAVAGE PAR RAPIÉÇAGE À GROUPE 132 INC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-81

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumissionner pour des travaux de pavage par rapiéçage sur divers chemins à l'intérieur des limites de la municipalité pour une quantité d'environ 220 tonnes (posées) – prix à la tonne ;
CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues les 13 et 14 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

Que le Conseil municipal octroi le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Groupe 132 Inc. pour les travaux de pavage par rapiéçage sur le territoire de Saint-Louis pour la saison 2026 selon la soumission de Groupe 132 Inc. reçue au montant de 160,00 \$ la tonne taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

4.3 TRAVAUX DE NIVELAGE DU CHEMIN DES ALLONGES : ENTREPRISE CAROLINE CORDEAU

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-81.1

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien afin d'assurer la sécurité et la qualité de la chaussée du Chemin des Allonges;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Caroline Cordeau pour la réalisation de travaux de nivelage sur ledit chemin;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont requis afin de maintenir la praticabilité du chemin et de répondre aux besoins des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Arpin
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les travaux de nivelage sur le Chemin des Allonges;

QUE ces travaux soient confiés à l'entreprise Caroline Cordeau, conformément à la soumission reçue;

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

6. SANTÉ BIEN-ÊTRE

Aucun point

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

7.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS – AVRIL 2026

8 **Loisirs et Culture**

8.1 ENTÉRINER L'ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-82

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'obtenir la certification Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire consulter ses citoyens afin de connaître leurs attentes et opinions sur différents enjeux, sous forme de sondage;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de pilotage MADA;

CONSIDÉRANT que, afin de favoriser la participation au sondage, un tirage de prix de participation est organisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Jean-Pierre Arpin

ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'achat d'une carte-cadeau d'un montant de **250 \$**, destinée au tirage organisé dans le cadre du sondage MADA;

QUE cette carte-cadeau soit émise auprès de Super C;

D'ENTÉRINER l'achat d'une carte-cadeau d'un montant de **200 \$**, destinée au tirage organisé dans le cadre du sondage MADA;

QUE cette carte-cadeau soit émise auprès de **Accès Pharma chez Walmart Saint-Hyacinthe**, Joanie Richard, pharmacienne;

D'ENTÉRINER l'achat d'une carte-cadeau d'un montant de **100 \$**, destinée au tirage organisé dans le cadre du sondage MADA;

QUE cette carte-cadeau soit émise auprès du garage Gaétan Joyal situé à Saint-Louis;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'achat et à effectuer toute démarche administrative nécessaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**8.2 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION MONÉTAIRE –
INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR – AUTRE MUNICIPALITÉ**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-83

Considérant la résolution numéro 2026-03-64 relative à l'annulation du camp de jour 2026;

Considérant les preuves de paiements reçus pour une nouvelle inscription dans un camp de jour d'une municipalité avoisinante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Arpin
Appuyé par Jean-Claude Drolet
ET RÉSOLU

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une compensation monétaire au montant de 300 \$ taxes non applicables pour l'inscription d'un (1) enfant à un camp de jour dans une autre municipalité aux personnes suivantes :

1. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 300 \$ à Marie-Anne Simard Jacob;
2. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 900 \$ à Geneviève Michaud;
3. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 300 \$ à Michel St-Martin;
4. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 300 \$ à Carolyne Vincent;

Adoptée à l'unanimité

**8.3 AUTORISATION DE DÉPENSES : FÊTE DE LA FAMILLE, LE 8 AOÛT
2026**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-84

CONSIDÉRANT la tenue de la Fête de la Famille le 8 août 2026;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée en collaboration entre la Municipalité et la Commission des loisirs St-Louis;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les activités communautaires et familiales sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Charron
Appuyé par Jacques Mathieu
ET RÉSOLU

D'AUTORISER une dépense de 300 \$ taxes applicables en sus pour les services d'une maquilleuse dans le cadre de la Fête de la Famille;

D'AUTORISER une dépense de 700 \$ taxes applicables en sus pour la location de jeux gonflables;

QUE ces dépenses soient effectuées dans le cadre de la collaboration entre la Municipalité et la Commission des loisirs St-Louis;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire et à effectuer les paiements requis.

Adoptée à l'unanimité

8.4 MONTAGE DU CHAPITEAU : SAISON ESTIVALE 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-85

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour l'installation d'un chapiteau durant la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT l'importance de cet équipement pour la tenue des activités municipales et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le montage du chapiteau pour la saison estivale 2026;

DE mandater le personnel du Service des travaux publics pour procéder à son installation selon les besoins et les normes de sécurité en vigueur;

QUE la direction générale soit autorisée à coordonner les travaux nécessaires à cette installation.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Correspondances

- 9.1** Par courriel, le 8 avril 2026 – Office des personnes handicapées : Envoi du matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2026
- 9.2** Par courriel, le 23 avril 2026 – ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Avis de non-conformité – Contrôle du rapport annuel 2025 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Louis
- 9.3** Par courriel, le 8 avril 2026 – Municipalité de Sainte-Hélène-De-Bagot : Résolution 115-04-2026 Dénonciation des coupures dans le programme emplois d'été Canada - Appui

10.0 Affaires diverses

11.0 Période de questions

Note au lecteur

Un tirage est fait suivant un sondage dans le cadre Municipalité Amie des Aînés (MADA). M. le Maire procède au tirage. Les gagnants sont les suivants :

- 1. Carte-cadeau Super C au montant de **250 \$** :
Mme Lyne Salvas
- 2. Carte-cadeau Accès pharma - Pharmacie Joanie Richard (affiliée à) au montant de **200 \$** :
Mme Johanne Normandin
- 3. Carte-cadeau Garage Joyal au montant de **100 \$** :
M. Bertrand Antaya

12.0 Clôture de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-86

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet

Appuyé par Robert Charron

ET RÉSOLU

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Yvon Daigle
Maire

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yvon Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Daigle, Maire